

FORMULAIRE

AUTORISATION D'OPERER, DIRECTIVES ANTICIPEES, DOSSIER MEDICAL PARTAGE

AUTORISATION D'OPERER

A renseigner par tous les patients majeurs et mineurs de plus de 15 ans

Je soussigné(e), Madame, Monsieur (*rayez la mention inutile*)

Nom d'usage et prénom

Nom de naissance :

Date de naissance :

Déclare autoriser :

1. le Docteur, chirurgien, avec l'aide d'un anesthésiste à pratiquer toute intervention nécessitée par mon état (Toute intervention nécessaire à la complétude du traitement. Exemple : ablation de matériel, reprise de cicatrice...)
2. la Clinique du Sport de Bordeaux-Mérignac à commander et à régler pour mon compte tout équipement de prothèse nécessaire aux soins qui me seront prodigués.
3. la Clinique du Sport de Bordeaux-Mérignac à effectuer les prélèvements sanguins prévus par la réglementation dans le cadre d'un accident d'exposition au sang d'un soignant de l'établissement, soit le contrôle : du virus Hépatite B, du virus Hépatite C, du virus VIH.

Télé présence au bloc opératoire

Dans le cadre de la démarche d'amélioration continue, l'établissement déploie des organisations innovantes, notamment au sein du bloc opératoire. Ainsi, la digitalisation et la télé présence ont été mises en place pour une partie des programmes opératoires. Dans ce contexte, l'équipe du bloc opératoire est composée du chirurgien assisté de l'infirmière instrumentiste, de l'anesthésiste et d'une infirmière en télé présence assistée d'une infirmière circulante et d'une aide-soignante. Des outils modernes de télécommunication (Visio & audio) sont utilisés entre les différents personnels. Cette technologie de type visioconférence ne permet aucun enregistrement. Aucune image de l'intervention ne peut être enregistrée et donc sauvegardée ni détenue par la Clinique.

Votre intervention peut être programmée selon ce dispositif.

Je reconnais avoir pris connaissance des modalités de prise en charge au bloc opératoire ci-dessus expliquées et **consent à participer à cette organisation**. A défaut, j'en informe la Clinique par mail à l'adresse suivante : admissions@cliniquedusport-bx.fr

Divulgaration de votre présence :

Si vous ne souhaitez pas que votre présence soit divulguée, veuillez en faire la demande le jour de votre admission.

Si vous en faites la demande, aucun appel téléphonique ne sera transmis et aucun visiteur ne sera informé de votre présence.

DIRECTIVES ANTICIPEES (Non applicable aux patients mineurs)

Définition :

Article L.1111-11 Code de la santé publique : « Toute personne majeure peut rédiger des directives anticipées pour le cas où elle serait un jour **hors d'état d'exprimer sa volonté**. Ces directives anticipées **expriment la volonté de la personne** relative

FORMULAIRE

AUTORISATION D'OPERER, DIRECTIVES ANTICIPEES, DOSSIER MEDICAL PARTAGE

à sa fin de vie en ce qui concerne les conditions de la poursuite, de la limitation, de l'arrêt ou du refus de traitement ou d'actes médicaux. »

J'ai été informé que je pouvais rédiger des directives anticipées. A cette fin, un document d'information accompagné d'un formulaire se trouve à votre disposition sur notre site internet : <https://www.cliniquedusport-bx.fr/>
Nous pouvons également vous accompagner dans leur rédaction. Pour cela, n'hésitez pas à en parler à votre chirurgien ou au responsable de service. Pour plus d'informations : www.has-sante.fr.

Si vous avez rédigé des directives anticipées, nous vous remercions de bien vouloir les apporter avec vous le jour de votre hospitalisation.

DOSSIER MEDICAL PARTAGE (DMP) / Mon Espace Santé

Définition :

Le dossier médical partagé (DMP) est un carnet de santé numérique personnel, sécurisé et accessible sur internet. Il permet de stocker et de partager vos données et documents de santé avec les professionnels de votre choix.

Son contenu a automatiquement été ajouté à votre profil Mon espace santé.

Mon espace santé est le service public numérique pour gérer vos données de santé. Il vous permet de stocker vos informations médicales et les partager avec les professionnels de santé qui vous soignent en respectant votre consentement. Vous y retrouvez le contenu de votre dossier médical partagé (DMP). Le service comprend aussi une messagerie sécurisée pour échanger en toute confidentialité avec les professionnels de santé.

Pour plus d'informations : www.ameli.fr

Dans le cadre de la prise en charge médicale, les professionnels de la Clinique du sport peuvent alimenter et consulter le DMP de leurs patients, dans le respect de leurs consentements.

Je déclare autoriser les professionnels de la Clinique du sport à accéder à mon DMP. A défaut, j'en informe la Clinique par mail à l'adresse suivante : admissions@cliniquedusport-bx.fr

Informatique et libertés

Ce service hospitalier dispose d'un système informatique destiné à faciliter la gestion des dossiers des patients et à réaliser, le cas échéant, des travaux statistiques à usage du service.

Les informations recueillies lors de votre consultation ou de votre hospitalisation, feront l'objet, sauf opposition justifiée de votre part, d'un enregistrement informatique. Ces informations sont réservées à l'équipe médicale qui vous suit ainsi que pour les données administratives, au service de facturation.

Conformément aux dispositions de la loi Informatique et Libertés*, vous pouvez obtenir une communication des données vous concernant en vous adressant au responsable de cet établissement ou sur dpo.sbm@vivalto-sante.com.

Tout médecin désigné par vous peut également prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical.

*Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles

Mérignac, le :

Signature :